Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 022-212201610-20260629-D2606008CCASR-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE PABU SÉANCE DU 29 JUIN 2026

Le Conseil d'administration du centre communal d'actions sociales de PABU dûment convoqué par le Maire, s'est réuni le 29 juin 2026 à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur Guillaume LOUIS, Maire.

Date de convocation : 19/06/2026

MEMBRES PRÉSENTS :

M. Guillaume LOUIS, Mme Cinderella MARCHAND, Mme Catherine ANDRÉ, Mme Jamila KARROUMI, Mme Denise THOMAS, M. Philippe TOURBOT, Mme Isabelle BRIAND, Mme Danielle HENRY, Mme Lénaïg NICOLAS, Mme Marie-Annick LE FOLL, Mme Maryvonne MONNIER, Mme Anne-Marie GUILLOU.

MEMBRES ABSENTS : Mme Christine BECHET, M. Patrice BOGAS, Mme Jennifer FLEUROT, Mme Sandrine LE FEVRE, M. Anthony SIMON.

POUVOIRS :

Mme Christine BECHET : procuration à Mme Anne-Marie GUILLOU

Mme Jennifer FLEUROT : procuration à Mme Cinderella MARCHAND

Mme Sandrine LE FEVRE : procuration à M. Guillaume LOUIS

Soit, membres en exercice : 17 ; membres présents : 12 ; membres votants : 15

SECRETAIRE DE SEANCE : Candice BARTHÉLEMY

DELIBERATION N° 2026-06-008 : RESTE A CHARGE FINANCEMENT CONVENTION SIEL BLEU

Rapporteuse : C. MARCHAND

Vu la convention signée entre le CCAS de Pabu et l'association Siel Bleu pour l'année 2025-2026 ;

Considérant l'abandon de deux participantes pour raisons de santé et changement de domiciliation ne permettant pas la poursuite des ateliers de gym adaptée, n'ayant pas permis de récupérer la totalité de leurs frais d'adhésion ;

Considérant que les participantes qui ont arrêté les séances n'ont pas été remplacées ;

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 022-212201610-20260629-D2606008CCASR-DE

Considérant la demande de l'association Siel Bleu de régler le reste à charge de 89 euros pour respecter la convention ;

Considérant le geste financier de l'association pour réduire le reste à charge à 29 euros ;

Il est proposé au conseil d'administration de voter le règlement de 29 euros à l'association Siel Bleu pour respecter la convention 2025-2026.

Entendu, madame Marchand, vice-présidente, le conseil d'administration après en avoir délibéré :

APPROUVE le versement de 29 euros à Siel Bleu.

Vote du conseil d'administration :

Pour : 15 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an susdits.

MAIRIE DE PABU
CÔTES D'ARMOR

Pour copie conforme
Le Président
GUILLAUME LOUIS

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.